

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.4. Veiller aux aspects de mobilité de tout nouveau projet immobilier établi sur le territoire communal

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Veiller aux aspects de mobilité de tout projet établi sur le territoire communal</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>-</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Favoriser un usage rationnel de la voiture dès la conception des projets immobiliers</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>-</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>-</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <p>-</p>
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action continue</p>	

4. ENCOURAGER UN USAGE (PLUS) RATIONNEL DE LA VOITURE

Action 4.4. Veiller aux aspects de mobilité de tout nouveau projet immobilier établi sur le territoire communal

Description concrète de l'action

La Ville attachera une attention particulière aux aspects de mobilité de tout projet immobilier établi sur son territoire communal, de sorte à ce que celui-ci favorise, dans les limites de ses possibilités, un usage rationnel de la voiture. Quelques lignes guides tirées en partie du référentiel « Quartier Nouveau » sont ici données à titre indicatif.

Les projets devront notamment être conçus de manière à faciliter et favoriser le déplacement des piétons et des cyclistes. Les éventuels espaces publics qui seront créés le seront avant tout pour les modes actifs (et en cohérence avec les éléments relatifs à la spécialisation du réseau routier tel que proposés dans le présent PCM). Il s'agira également de s'assurer de la bonne connexion avec les réseaux piétons et cyclables environnants, ainsi qu'avec l'offre de transport et d'équipements publics existants ou à créer.

Des dispositifs de stationnement pour vélos en suffisance, de qualité, et adaptés à l'ensemble des besoins devront être prévus. Une offre pour les vélos cargos devra notamment être intégrée. Les espaces de stationnement pour vélos devront être aisément accessibles et idéalement localisés.

Il s'agira aussi de maîtriser la place de la voiture.

Sont ici repris plusieurs référentiels intéressants à ces différents égards.

Pour plus d'information sur la formation :

- Cf. SPW, « Référentiel Quartiers Nouveaux »
- Cf. SPW (2018), « Stationnement vélo et projet immobilier. Bonnes pratiques », Cémathèque n°46
- Cf. SPW (2015) « Besoins de stationnement de voitures et projets immobiliers : quelle stratégie ? », Cémathèque n°41

